

Évreux, le 8 avril 2019

Secrétariat Général

Direction des élections, de la légalité et de l'environnement

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Affaire suivie par Amélie CRETIEN

**2** : 02 32 78 26 05

: pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr

Référence à rappeler : DELE/NG/2019-119

Le préfet de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Messieurs les Présidents des communautés d'agglomération

Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés de communes

**OBJET**: Recomposition des conseils communautaires

PJ:

- fiche méthodologique

- tableau de répartition des sièges de droit commun

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes et communautés d'agglomération) doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Dès lors, au vu des prochaines élections municipales qui auront lieu en mars 2020, je me dois de prendre, au plus tard le 31 octobre 2019, un arrêté qui fixera le nombre de siège, ainsi que leur répartition, pour chaque communauté de communes et communauté d'agglomération dont le siège est dans l'Eure.

Cet arrêté prendra effet à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, soit en mars 2020. La répartition des sièges pourra être celle de droit commun ou celle définie par un accord local approuvé par délibération des conseils municipaux avant le 31 août 2019.

Pour vous aider dans la mise en œuvre de cette recomposition, vous trouverez ci-joint une fiche méthodologique. Vous pouvez également consulter la circulaire de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative à la recomposition des organes délibérants des EPCI sur le site internet de la préfecture: <a href="http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-publiques/Collectivite Intercommunalite/Intercommunalite/Recomposition-des-conseils-communautaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information éventuel à ce sujet.

> Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

## Copie à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement des Andelys
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Bernay